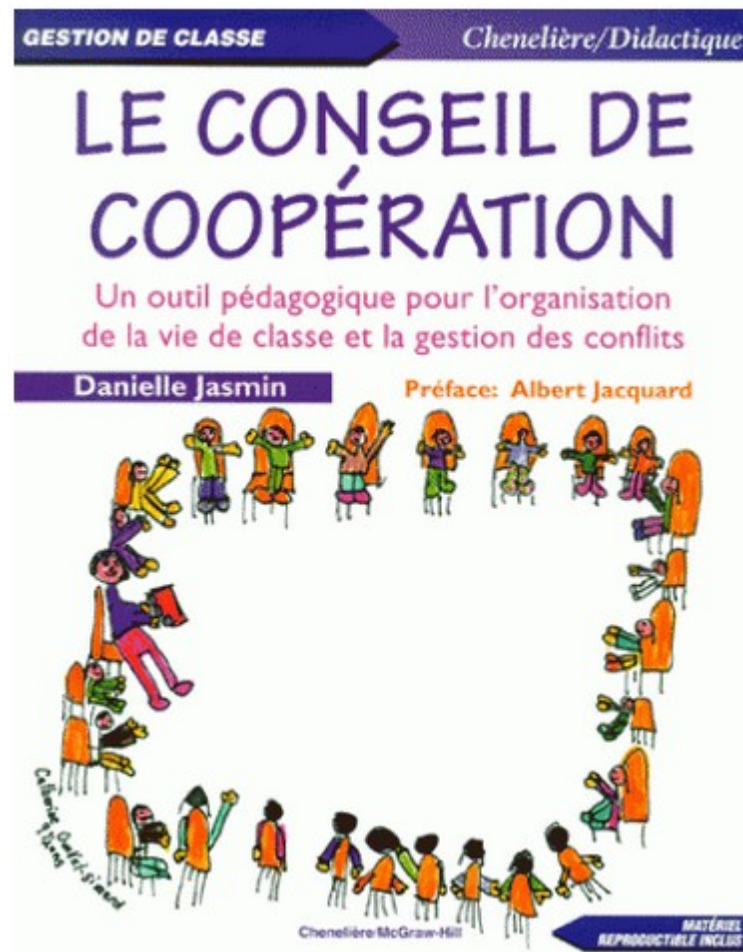


Éducation Morale et Civique

# Les Conseils d'élèves

*Document adapté d'un diaporama réalisé pour une animation pédagogique.  
Circonscription Besançon 4*

Les Conseils d'élèves d'aujourd'hui s'inspirent des *Conseils de coopération* que **Danielle Jasmin**, enseignante québécoise, a instaurés dans sa classe il y a plus de vingt ans en adaptant le principe des Conseils de coopérative de Freinet. Elle a publié en 1994 un livre à ce sujet :



# Pourquoi les Conseils d'élèves ?

Le programme 2016 propose cet outil comme exemple de pratiques dans plusieurs dimensions de l'EMC. La dernière dimension « L'engagement : agir individuellement et collectivement », est particulièrement concernée puisque, avec les Conseils, il s'agit de **faire pratiquer aux élèves l'EMC en actes** et non plus seulement en suivant les leçons proposées par l'enseignant.

L'objectif est bien d'impliquer les élèves dans la vie de leur classe, de renforcer leur sentiment d'appartenance au groupe, et qu'ils **deviennent progressivement citoyen**. C'est aussi un outil de régulation de la vie de la classe qui contribue à l'amélioration du climat scolaire.

Tout en développant de nombreuses compétences de l'EMC (*apprendre aux é à communiquer, à formuler leurs opinions personnelles, à argumenter, à justifier, à exprimer leurs émotions, à prendre des décisions démocratiques ...*), on développe aussi des compétences dans le langage oral, sur lequel le programme 2016 met la focale.

# En quoi consiste un conseil d'élèves ?

C'est une réunion de tous les élèves de la classe avec l'enseignant

- dans un cadre « officiel » : instance reconnue par tous
- selon des règles « démocratiques » : règles de fonctionnement (qui évoluent), décisions prises démocratiquement (à la majorité ou à l'unanimité), qui doivent être respectés par tous et qui engagent chacun
- à dates fixes et régulières : dates connues des enfants (pas de Conseil imprévu au bon vouloir de l'enseignant)
- pendant laquelle est discutée ce qui va, ce qui ne va pas, ou encore ce qu'il faudrait faire évoluer au niveau
  - de l'organisation de la vie de la classe,
  - des relations inter-personnelles,
  - des projets.

# Comment peut-on l'organiser ?

*Lien vers une vidéo de Cardie Lyon sur Youtube.*

*Cette vidéo présente deux Conseils d'élèves, l'un au CP et le second au cycle 3.*

Un **ordre du jour** est indispensable et doit être connu à l'avance (pas d'interventions non prévues à l'ordre du jour).

## Quelques points :

- ✓ Attribution des rôles (*Nous en reparlerons plus loin.*)
- ✓ Rappel des règles de fonctionnement (*Ex : Ne pas se moquer, lever le doigt, discuter calmement, ne pas se disputer, exclure les « gêneurs » de la discussion...*)
- ✓ Ouverture officielle du Conseil du type « *Je déclare le conseil ouvert.* ».
- ✓ Retour sur le conseil précédent (*Rappeler les décisions prises ou en suspens.*)
- ✓ Traitement de messages écrits au préalable par les élèves (Corps principal du déroulement du conseil).

# A propos des messages des élèves.

## 1. Quels types de messages ?

3 types de messages que les élèves peuvent produire :

Je félicite  
ou je remercie

*Je remercie Lydia parce qu'elle m'a aidée à retrouver ma bague.  
Ingrid*

J'ai un problème  
et je recherche une solution

*J'ai un problème avec le comportement de Jade parce qu'elle me dérange souvent quand je travaille. Jules*

Je propose  
ou je veux parler de

*Je propose de partager la cour en 2 : une partie pour le foot, une partie pour les autres. Vanessa*

- ✓ Les trois types de messages doivent être facilement identifiables (couleurs différentes, symboles ...), pour que les élèves puissent les identifier plus facilement.
- ✓ Les messages **doivent obligatoirement être signés** (responsabilisation des auteurs).
- ✓ Pour les messages « problèmes », **attention à ne pas stigmatiser un élève par sa formulation** ou par ce qui est dit oralement lors du traitement du message. Ainsi, on ne dit pas : « *J'ai un pb avec Martine* », mais plutôt « *J'ai un problème avec ce que Martine m'a dit.* ». En effet, ce n'est pas avec l'élève qu'on a problème mais avec son comportement, ses paroles.... On peut écrire des messages « problèmes » qui concernent soi-même : « *Pouvez-vous m'aider à trouver une solution car j'oublie tjs de faire signer mon cahier ?* »

Il faut bien faire expliquer à l'élève ce qui le dérange et en quoi cela dérange, avant de **faire émerger des solutions constructives** (l'engagement, l'excuse, la réparation...)

# A propos des messages des élèves.

## 2. Quels supports pour les messages ?

Les messages sont écrits en amont du Conseil et doivent être mis à disposition de tous les élèves avant la date prévue : chacun doit pouvoir en prendre connaissance. Ainsi,

- ✓ on oblige l'élève qui écrit à organiser sa pensée, à ne pas agir dans l'instant ;
- ✓ on permet à la classe de pouvoir réfléchir tranquillement aux propositions ou à des solutions pour les messages « problèmes ». Quant aux élèves concernés par un message « problèmes », ils sont prévenus et ont ainsi le temps de se préparer.

### Plusieurs supports d'écriture des messages

Une ou des affiche(s)



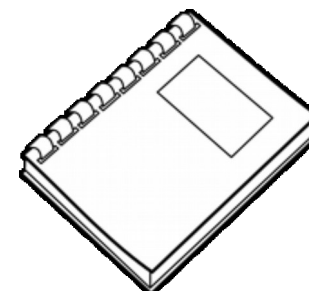
Lien vers le site de Marine Baro qui présente le fonctionnement qu'elle a choisit dans sa classe de CP.

Une ou des boîte(s)



Lien vers le site de DameDubois qui présente le fonctionnement de sa boîte à messages dans sa classe d'ULIS.

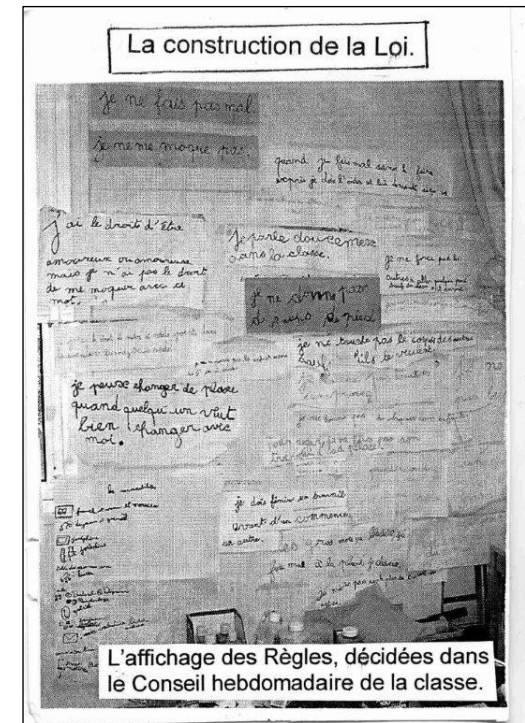
Un cahier, un classeur ...



# A propos des décisions prises.

Des décisions peuvent être prises dans différents domaines (responsabilités, organisation de jeux de cour, mise en place d'un projet personnel ...).

On peut aussi y définir des **règles de vie**, qui seront d'autant mieux respectées, qu'elles auront été élaborées par les élèves dans un cadre « officiel » et mieux comprises ...



[Lien vers le site de Marine Baro](#)

- ✓ La règle de vie peut être élaborée, par exemple en généralisant un problème qui apparaît de façon récurrente dans les messages.
- ✓ Si un message est écrit alors qu'il concerne une règle (non-respect de celle-ci), il sera traité plus rapidement du fait de l'existence de cette règle à laquelle on peut se référer.
- ✓ Les règles doivent être consignées dans un outil spécifique (cahier, affiche ...), facilement accessible.



# A propos des rôles.

## Le président ou le vice-président

(l'enseignant)

(un élève)

Il n'est pas question de faire porter la responsabilité du « pouvoir » en classe aux élèves : **l'enseignant reste le garant du cadre posé**. Il prend en charge l'animation du ou des premiers conseils, mais peut ensuite confier son animation à un élève en tant que vice-président.

### Le président ou le vice-président

- ✓ ouvre et clôt le Conseil,
- ✓ rappelle les règles,
- ✓ distribue la parole,
- ✓ régule les échanges ...

L'enseignant questionne le plus possible par des questions ouvertes (*Comment... ? En quoi... ? Qu'en penses-tu ? Que feriez-vous à sa place ?*) afin de susciter le échanges, le débat entre les élèves.

# A propos des rôles.

**Le secrétaire** (enseignant ou élève) note les décisions prises dans un outil spécifique.

Ce rôle est indispensable pour un bon fonctionnement des Conseils d'élèves.

Le relevé de conclusions du conseil reste à disposition des élèves.

C'est un outils de contrôle de la mise en œuvre des décisions prises. (repris à chaque début de séance du conseil.)

## Rôles facultatifs :

**Le gardien du temps** (enseignant ou élève)

- s'assure que le temps imparti pour chaque message est respecté,
- signale au président le temps qu'il reste.

On peut imposer un temps limite à chaque message : si, après le temps imparti écoulé et que son traitement n'est pas terminé, le (vice-)président propose de le reprendre au prochain conseil.

**Le gardien de la parole** (enseignant ou élève)

- coche, sur une liste, chaque fois qu'un élève prend la parole et
- la montre au président qui peut solliciter les élèves qui sont le moins intervenus.

# Éducation Morale et Civique

**Lien vers une vidéo de Cardie Lyon sur Youtube.**

**Lien vers un PDF publié par EDUSCOL.**

**Lien vers des vidéos et des documents de l'OCCE.**